



Huitième Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VIII)

*« Gestion et mobilisation des ressources naturelles
au service du développement de l'Afrique »*

Addis-Abeba, Éthiopie
23-25 octobre 2012

Distr.: GÉNÉRALE

ECA/ADF/8/4
17 octobre 2012

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Exploitation des ressources de la pêche: Remonter le courant au service du développement de l'Afrique

Document de travail n° 3



Union africaine



Banque africaine de développement



Commission économique pour l'Afrique

I. INTRODUCTION

1. La pêche (tant maritime que continentale) et l'aquaculture représentent d'importantes ressources naturelles qui peuvent grandement contribuer au développement durable et généralisé de l'Afrique. Elles favorisent la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et permettent de créer des emplois et de dégager des recettes grâce à l'exportation. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), près de 4,5, 2,3 et 0,76 millions de tonnes de poissons sont pêchés dans les écosystèmes marins, les eaux intérieures et les exploitations piscicoles d'Afrique, respectivement, fournissant ainsi des revenus annuels bruts (première vente) de près de 5 milliards de dollars et assurant l'emploi et les moyens de subsistance de quelque 3,6 millions de personnes.

2. Les pêches de capture et l'aquaculture ont, en 2008, fourni au monde environ 142 millions de tonnes de poissons, dont 115 millions de tonnes ont servi à l'alimentation humaine. La production mondiale des pêches de capture a été, en 2008, d'environ 90 millions de tonnes, pour une première valeur marchande estimée à 93,9 milliards de dollars, dont à peu près 80 millions de tonnes provenant des eaux marines et un record de 10 millions de tonnes des eaux intérieures. La production des pêches de capture a été relativement stable dans la première décennie du présent millénaire dans le monde, mais aussi en Afrique – continent qui représente environ 13% du total mondial. L'aquaculture comptait pour 46% dans l'approvisionnement alimentaire total en poissons, affichant ainsi une augmentation continue depuis le milieu des années 2000.

3. Les captures provenant des eaux intérieures, dont on a signalé que les deux tiers avaient été réalisés en Asie en 2008, montrent une tendance à la hausse lente mais constante depuis 1950, due en partie à des pratiques d'augmentation des stocks et peut-être aussi à l'amélioration de la communication de données, communication qui laisse encore à désirer s'agissant de la pêche en eaux intérieures (la pêche artisanale et de subsistance étant très peu représentées dans les statistiques). Outre la sous-déclaration, et en dépit de son énorme potentiel, le secteur en Afrique reste confronté à de graves difficultés concernant l'offre. En conséquence, la contribution du continent à la production mondiale de capture en eaux intérieures devrait se situer à des niveaux assez stables, autour de 25% au cours de la première décennie du présent millénaire.

4. Le poisson est un aliment de valeur nutritionnelle excellente, source de protéines de haute qualité et d'une grande variété de vitamines et de minéraux. D'après les chiffres de la FAO pour 2007, le poisson fournit 13% des protéines animales dans les pays industrialisés, plus de 25% en Asie (hors Chine) et bien plus de 21,5% dans les pays à faible revenu et à déficit vivrier. En 2007, l'offre apparente moyenne de poisson par habitant était de 15,1 kg pour les pays en développement. Bien qu'insuffisamment prise en compte dans les statistiques officielles concernant la pêche artisanale et la pêche de subsistance, la contribution du poisson à l'apport en protéines animales est très élevée dans de nombreux pays africains, renforçant ainsi la sécurité alimentaire des ménages. Elle atteint 36% au Cameroun, se situe entre 42 et 44,5% en Égypte, en Ouganda, en République démocratique du Congo et au Sénégal et dépasse largement les 58 et 65% au Ghana et en Sierra Leone respectivement.

5. Les exportations de poisson sont une source précieuse de devises pour de nombreux pays africains. L'industrie de la pêche contribue à hauteur de 15% dans le PIB de certains pays côtiers. Par exemple, les exportations de produits de la pêche représentent 86 et 46,9% des exportations agricoles du Sénégal et de la Mauritanie, respectivement. Les exportations de poisson de l'Afrique ont augmenté dans les années 80 et 90 pour atteindre 2,7 milliards de dollars en 2001, soit environ 5% du commerce

mondial de poisson. La FAO estime que dans environ 11 pays africains, les exportations de produits de la pêche comptent pour plus de 10% des recettes totales d'exportation. En 2009, 20 pays ont enregistré un excédent de plus de 3,2 milliards de dollars. L'excédent des pays d'Afrique du Nord résultant du commerce du poisson a connu une constante augmentation jusqu'en 2010, où il a atteint 0,5 milliard de dollars, soit plus que l'excédent record de toute l'Afrique entre 2005 et 2009 (estimé à 0,404 milliard de dollars), qui a été suivi d'une chute de presque 60% en 2010. Le secteur renforce également les moyens de subsistance de millions de personnes et assure la sécurité alimentaire de près de 30% de la population africaine. Les ressources halieutiques conditionnent donc étroitement la réalisation d'un développement reposant sur une large base.

6. Malgré les avantages susmentionnés, l'Afrique est encore loin d'exploiter pleinement ses énormes ressources halieutiques, se privant ainsi d'importantes possibilités de renforcer son développement par une gestion efficace et durable des ressources. Cela s'explique en partie par le fait que l'exploitation des ressources halieutiques de l'Afrique se heurte à de nombreuses difficultés dues à des pressions locales et mondiales. Des pratiques de pêche à grande échelle non viables ont entraîné l'amenuisement de la base de ressources des pêches de capture, réduisant ainsi leur contribution à la sécurité alimentaire et économique. La FAO estime que 11 des 15 principales zones de pêche mondiales et 69% des principales espèces de poissons du monde sont en déclin et nécessitent une prise en charge urgente. En Afrique, 791 espèces de poissons d'eau douce sont menacées. Entre 1990 et 2002, la production de poisson par habitant en Afrique a diminué de 14%, chutant à 6,7 kg par an et par personne en 2006. Les estimations montrent que la production par personne devrait revenir à 6,5 kg par an d'ici à 2020.

La principale question qui se pose alors est de savoir dans quelle mesure l'Afrique pourra exploiter ses importantes ressources renouvelables de la pêche et de l'aquaculture pour assurer son développement de manière durable? Répondre à cette question est un des principaux objectifs du prochain Forum pour le développement de l'Afrique (ADF VIII) organisé sur le thème: «Gestion et mobilisation des ressources naturelles au service de la croissance et du développement».

7. Les pays africains œuvrent ensemble depuis la Conférence du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) intitulée «Du poisson pour tous», qui a eu lieu à Abuja en 2005, en vue de trouver des moyens de faire des ressources halieutiques un moteur de la croissance et du développement sur le continent. Cette réunion a débouché sur le Plan d'action du NEPAD pour le développement des pêcheries et de l'aquaculture en Afrique. Des activités de suivi aux niveaux continental et sous-régional ont été menées et présentées dans plusieurs rapports, dont les suivants: a) Rapport de l'atelier des parties prenantes du Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA) sur le partenariat pour la réforme des pêches en Afrique; b) Compte rendu de la réunion du groupe de réflexion sur la définition d'un cadre d'orientation panafricain et d'une stratégie globale pour la réforme de la pêche en Afrique; c) Conférence des ministres africains de la pêche et de l'aquaculture (CMAPA); et d) Note conceptuelle et document de travail sur la gestion des ressources naturelles de l'Afrique pour la croissance et la réduction de la pauvreté de la Grande Table 2007. Le présent document de travail s'inspire de ces efforts et publications antérieurs.

II. OBJECTIF

8. Le présent document a pour objectif général d'apporter une contribution matérielle et de fond au volet d'ADF VIII consacré à l'examen du développement durable de la pêche et de l'aquaculture au

service de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté et de l'amélioration d'ensemble des conditions de vie des Africains. Ce document de travail complète la note conceptuelle d'ADF VIII, avec laquelle il doit être lu conjointement. Il relève un ensemble d'enjeux essentiels devant guider les importantes délibérations d'ADF VIII et pose des questions visant à orienter les débats. La présente contribution vise donc principalement à fournir de la matière aux discussions d'ADF VIII qui devraient permettre de sensibiliser le public et d'approfondir sa compréhension de la mesure dans laquelle une gestion durable des ressources halieutiques de l'Afrique pourrait contribuer à la transformation économique du continent. Il présente également, aux fins de discussion au Forum, des questions, des cadres et des stratégies pour mieux intégrer la gestion des pêches dans les programmes, stratégies et politiques nationaux de gestion des ressources.

III. QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL

La pêche et l'aquaculture ouvrent-elles à l'Afrique de nouvelles possibilités?

9. Les richesses halieutiques et de l'aquaculture de l'Afrique représentent un capital naturel renouvelable, dont le continent peut pendant longtemps tirer des profits illimités. C'est sans doute ce qui confère potentiellement à la pêche et à l'aquaculture plus de valeur que des ressources analogues plus appréciées, telles que le pétrole, le gaz, le diamant et l'or, qui ne sont pas, elles, renouvelables. Pour que ces ressources continuent de favoriser le développement du continent, il faut principalement veiller à ce qu'elles soient utilisées d'une manière durable et respectueuse des limites des écosystèmes.

Dans quelle mesure le continent pourra-t-il maximaliser durablement la valeur de la pêche et de l'aquaculture pour le développement?

10. Depuis des siècles, la pêche maritime et dans les océans de l'Afrique contribue énormément aux moyens de subsistance des communautés côtières du continent. Les tas de coquilles trouvés au large de la côte érythréenne dans la mer Rouge sont le plus ancien témoignage de la consommation par l'homme des fruits de mer. Les Fantis du Ghana pêchent le long de la côte ouest-africaine depuis le XVIII^e siècle. Les ressources marines pourraient continuer de servir de source durable de développement économique, social et culturel pour les pays côtiers africains, pourvu qu'elles soient gérées et administrées de manière écologiquement et économiquement efficace. De récentes études et analyses effectuées par des groupes de travail de la FAO et du COPACE (2003-2010) sur les ressources démersales et pélagiques montrent que les espèces de poissons faisant l'objet de pêche commerciale sont soit surexploitées soit pleinement exploitées dans les eaux africaines.

Quels sont les défis et perspectives de la pêche et de l'aquaculture en Afrique? Que peut offrir le Forum aux décideurs et au public pour les aider à élaborer des stratégies et des politiques pour le développement durable de la pêche en Afrique, dans l'intérêt de la population du continent, de ses générations actuelles et futures?

11. Les pêches continentales ont historiquement joué un rôle important dans l'architecture économique des sociétés précoloniales africaines, dans la mesure où elles constituaient un élément central des systèmes intégrés de production agricole et aquacole qui caractérisent les écosystèmes se prêtant à des doubles cultures en zones de pâturage inondables et les écosystèmes piscicoles. Ces systèmes économiques étaient liés aux produits (secs ou gras) de la pêche, qui étaient échangés sur place et commercialisés sur de très longues distances, par exemple, depuis les vallées des fleuves

Sénégal et Gambie ou le delta intérieur du Niger jusqu'à la ceinture soudanaise de l'Afrique occidentale. Selon les données disponibles, l'Afrique compterait à l'heure actuelle pour 25% (soit 2,3 millions de tonnes) des captures annuelles mondiales de poissons provenant des eaux intérieures. De façon saisonnière, les pêcheurs des eaux intérieures, organisés dans des camps mobiles, vont pêcher sur la côte ouest-africaine vers le golfe de Guinée. D'importantes activités de pêche en eau douce se déroulent le long des principaux fleuves et lacs d'Afrique. Les débarquements de poissons des grands lacs africains (par exemple, lacs Victoria, Tanganyika, Malawi) sont en baisse, ce qui met en péril les moyens d'existence des communautés riveraines, la sécurité alimentaire, la possibilité de gagner des revenus et des recettes d'exportation. À cela s'ajoute le fait que les lacs sont menacés par les risques liés aux changements climatiques.

Comment faire en sorte que la pêche continentale continue de jouer un rôle important dans la nutrition humaine et la réduction de la pauvreté?

12. Selon la FAO, l'aquaculture fournit environ 50% des fruits de mer dans le monde. Malheureusement, l'Afrique contribue pour moins de 1% de la production aquacole mondiale de poissons. Toutefois, entre 2000 et 2006, le secteur y a connu une croissance estimée à 22%. L'aquaculture peut donc contribuer à satisfaire les besoins en protéines animales d'une population mondiale et africaine en croissance, si elle est pratiquée en s'attachant à faire en sorte qu'elle accroisse effectivement la quantité des poissons destinés à la consommation humaine, crée de la valeur économique, soutienne le développement communautaire et social et opère dans les limites fixées par la nature.

13. À l'heure actuelle, de nombreuses exploitations dépendent encore de la pêche de poissons sauvages pour leurs besoins alimentaires et en huiles. Le risque de maladies dans les exploitations piscicoles pouvant affecter la population de poissons sauvages est également un problème. Ces exploitations peuvent aussi polluer l'environnement à cause des déchets qu'elles produisent. Face à ces défis, il est clair qu'il faut modifier les pratiques aquacoles actuelles pour les rendre viables écologiquement, socialement et économiquement.

Quelles sont les stratégies et les politiques que le continent devrait mettre en place pour s'assurer que le secteur de l'aquaculture remplit ces conditions de succès et d'autres?

14. Le Plan d'action du NEPAD pour le développement des pêcheries et de l'aquaculture en Afrique offre au continent un point de départ solide pour promouvoir des approches «transparentes, équitables et durables de l'exploitation de la pêche et de l'aquaculture au service d'une croissance et d'un développement socioéconomique durables et sans exclusive en Afrique».

Quelles sont les lacunes actuellement observées dans les cadres en place pour ce qui est de faire avancer la gouvernance dans le secteur de la pêche en Afrique?

IV. QUESTIONS SPECIFIQUES

A. Grandes orientations et questions juridiques et réglementaires

1. Plan d'action et vision pour la pêche et l'aquaculture en Afrique

15. Gérées de manière durable, les ressources halieutiques contribuent beaucoup à enrayer l'insécurité alimentaire, créent des débouchés économiques pour les communautés de pêcheurs, y compris les plus vulnérables et les plus marginalisées, et permettent de diversifier les exportations. Des politiques adéquates peuvent changer la donne en renforçant le rôle des ressources halieutiques dans la transformation économique du continent africain. Dans la présentation du rapport sur la *Situation mondiale des pêches et de l'aquaculture 2010* publié par la FAO, l'accent a été mis sur le besoin de plus en plus pressant d'examiner les nombreux volets des politiques et de la gouvernance, notamment en ce qui concerne l'emploi, la lutte contre la pauvreté et la durabilité environnementale. Ce qui exige, par voie de conséquence, de s'attaquer aux défis spécifiques qui se posent dans des domaines d'action tels que l'environnement, la technologie, les aspects économiques, les aspects sociaux et la gouvernance, aux niveaux national et sous-régional.

16. Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) reconnaît les possibilités croissantes qu'offre le développement de la pêche et de l'aquaculture en Afrique, les défis qu'il pose et les succès récents qu'il a enregistrés. Par ailleurs, une série de consultations techniques régionales a été organisée dans le cadre du Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique, qui a permis de recenser les principaux domaines d'investissement à préserver pour accroître les avantages tirés de ce secteur et de définir une première série d'actions prioritaires dans chacun de ces domaines. Le Plan d'action du NEPAD pour le développement des pêcheries et de l'aquaculture en Afrique définit aussi ces domaines d'investissement pour la pêche continentale, côtière et maritime ainsi que pour l'aquaculture.

Dans quelle mesure les cadres directifs, juridiques et réglementaires actuels soutiennent-ils la réalisation des plans d'action du NEPAD, de la CMAPA et d'autres plans continentaux en faveur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique?

2. Promouvoir la coopération régionale pour une meilleure gouvernance des ressources halieutiques et aquacoles et des zones maritimes

17. Les océans, les fleuves, les lacs et les poissons qu'ils contiennent ne connaissent pas de frontières nationales. Par conséquent, de nombreux stocks de poissons sont partagés par plusieurs pays africains. Ainsi, 16 pays se partagent les stocks de poissons que recèle le grand écosystème du golfe de Guinée. L'Angola, la Namibie et l'Afrique du Sud pêchent dans l'écosystème du courant de Benguela, tandis que plusieurs autres pays, dont certains non africains, pêchent dans l'océan Indien occidental. Le partage des ressources halieutiques par deux ou plusieurs entités (pays, engins de pêche, etc.) aggrave «la tragédie des biens communs» et nécessite, par conséquent, de la coopération au plus haut niveau entre ces entités pour parvenir à une gouvernance efficace. Heureusement, l'Afrique dispose déjà d'un certain nombre de communautés économiques régionales qui travaillent à améliorer la coopération régionale dans différentes sous-régions du continent. Un des principaux volets thématiques intimement liés à l'élaboration du cadre d'orientation de l'Union africaine consisterait à renforcer la collaboration

entre les conseils régionaux des pêches (CRP) et les communautés économiques régionales dans le domaine de la gouvernance régionale des pêches.

Comment sera-t-il possible de renforcer les communautés économiques régionales et les conseils régionaux des pêches pour qu'ils servent de base à une gouvernance durable, efficace et améliorée des pêcheries et de l'aquaculture dans le continent, par le biais de la coopération régionale?

B. Questions économiques

18. L'incapacité de nombreux pays africains d'exploiter leurs ressources naturelles, en général, et leurs ressources halieutiques, en particulier, pour réduire la pauvreté et assurer une croissance économique durable tient, en partie, à l'échec de la stratégie économique. Nombreux sont les pays qui manquent de politique économique susceptible de promouvoir et d'encourager une exploitation et une gestion judicieuses et durables des ressources naturelles. Une stratégie clef serait pour les pays de se servir de leurs politiques fiscales et en matière de dépenses pour encourager une meilleure gestion des ressources halieutiques du continent. La Namibie offre à cet égard un bon exemple. Ce pays applique des redevances de contingent aux pêcheurs comme moyens de faire bénéficier l'ensemble du pays des rentes tirées des ressources halieutiques. Une autre stratégie consiste à améliorer la gestion des finances publiques grâce à des systèmes comptables plus transparents et plus ouverts. Il faut aussi que les pays africains renforcent la chaîne de valorisation de la pêche en l'intégrant mieux avec les autres secteurs productifs de l'économie par la création des liens multisectoriels en amont, en aval et latéralement et en accélérant le passage d'une activité de subsistance à des systèmes agricoles et aquacoles intégrés et sans exclusive et à la pêche commerciale.

Dans quelle mesure des pays d'Afrique pourront-ils apprendre d'autres pays du continent ou d'ailleurs ayant réussi à gérer leurs pêcheries d'une manière efficace et économiquement viable? Quelles politiques et stratégies pourraient renforcer les liens verticaux entre la pêche et l'aquaculture et les autres secteurs de l'économie?

1. Développer la production et améliorer la productivité: relier la pêche et l'aquaculture à d'autres secteurs et assurer la diversification au long de la chaîne de valeur

19. L'Afrique perd environ un million de tonnes de poissons en raison de la surpêche, ce qui nuit à la productivité des écosystèmes marins du continent. C'est une perte énorme à la fois en termes de revenus potentiels et d'incidences sur la sécurité alimentaire. En fait, une perte de 1 million de tonnes équivaut en poids à une perte de 1 million de bœufs par an. Il est clair qu'une telle perte a d'importantes répercussions sur la sécurité alimentaire du continent. Même si on ne dispose pas d'estimations similaires pour la pêche continentale, la situation est très probablement semblable. D'après les études de la FAO et le Plan d'action du NEPAD (2005), l'Afrique n'a pas encore exploité l'énorme potentiel que l'aquaculture présente pour le continent. Le fait que la pêche et l'aquaculture africaines ne soient pas à la hauteur de leur potentiel économique est une question importante qui doit être examinée d'urgence.

Quelles politiques doivent être mises en place pour encourager les pêcheries dans les pays africains à réduire les prises accessoires actuelles à des niveaux présentant moins de danger?

20. S'agissant de la valeur ajoutée, il est évident que la diversification économique est un moyen essentiel par lequel les pays africains peuvent accroître les avantages qu'ils tirent de leurs ressources naturelles. Les petites et moyennes entreprises peuvent jouer un rôle important non seulement dans la pêche, mais aussi dans l'ensemble de la chaîne de valorisation du poisson (transformation, commerce de détail, etc.). Ceci est important pour la réduction de la pauvreté et pour créer l'esprit d'entreprise. Les activités économiques à valeur ajoutée comme la transformation et l'industrie de la pêche tournée vers l'exportation pourraient aider à libérer le potentiel du secteur. C'est l'approche adoptée dans les projets de la Banque mondiale en Afrique (par exemple, le Programme régional des pêches en Afrique de l'Ouest- PRAO). Cela est particulièrement vrai de la pêche artisanale et à petite échelle qui, si elle est correctement prise en charge, peut servir de catalyseur pour le développement de groupements d'entreprises de pêche.

Quelles politiques les pays africains devraient adopter pour promouvoir la participation des petites et moyennes entreprises dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture?

21. À la dixième session ordinaire du Sommet de l'Union africaine sur l'industrialisation de l'Afrique en 2008, les chefs d'État ont signé un plan d'action dit Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique (AIDA). Les engagements suivants ont été pris à cette occasion: a) accélérer le rythme du développement industriel, spécialement la transformation des ressources naturelles en produits à forte valeur ajoutée et b) adopter des politiques et des programmes pour la transformation des ressources naturelles et une valeur ajoutée plus grande en Afrique¹. De toute évidence, l'objectif de ce plan était d'accélérer la valorisation par le secteur des ressources naturelles en Afrique en vue de promouvoir le développement industriel du continent. Malheureusement, cette initiative louable attend toujours d'être mise en œuvre.

Comment les politiques sectorielles de la pêche et de l'aquaculture peuvent-elles être alignées sur les politiques industrielles du continent? Comment renforcer le lien entre l'industrialisation axée sur les ressources halieutiques et aquacoles et le Plan d'action pour le développement industriel accéléré de l'Afrique?

2. Développement du marché et commerce

22. La demande de produits de la mer ne cesse d'augmenter à l'échelle mondiale, le commerce international de ces produits ayant dépassé celui de nombreux produits agricoles (à titre d'exemple, celui-ci a été de 5% pour le riz contre 30% pour les produits de la mer). Depuis 1985, l'Afrique aurait exporté annuellement des produits de la mer d'une valeur de 4,4 milliards de dollars des États-Unis alors que celle de ses importations de poissons n'est que de 680 millions de dollars par an. Mais ce qui est encore plus frappant, c'est que les exportations de produits de la mer de l'Afrique représentent presque 20% des exportations agricoles totales du continent.

¹ Conférence de l'Union africaine. *Décisions et déclarations*. Treizième session ordinaire, 1^{er} - 3 juillet 2009. Syrte (Grande Jamahiriya libyenne populaire et socialiste). Texte accessible à l'adresse Web: www.african-union.org/au/decisions/

Comment l'Afrique peut-elle optimiser les bénéfices générés par ses ressources halieutiques et aquacoles dans un contexte d'augmentation de la demande et du commerce internationaux sans tarir ce précieux capital naturel renouvelable?

3. Améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

23. La pêche et l'aquaculture jouent un rôle très important pour ce qui est d'assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle en fournissant annuellement à la population mondiale près de 150 millions de tonnes de protéines de poisson. Par ailleurs, le secteur de la pêche et de l'aquaculture garantit à des dizaines de millions de travailleurs dans la filière de la pêche des revenus qui leur permettent de bénéficier de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Bien que la consommation de poissons par habitant en Afrique ne représente qu'environ la moitié de la moyenne mondiale de plus de 16 kg par personne, le niveau de consommation est particulièrement élevé dans des pays comme le Ghana, la Gambie, la Sierra Leone, le Nigéria et certaines régions d'Afrique du Sud.

Comment l'Afrique peut-elle faire en sorte que son secteur de la pêche et de l'aquaculture continue à contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de ses habitants, à un niveau encore plus élevé?

4. Améliorer la gestion des recettes de la pêche et de l'aquaculture

24. Il n'est jamais facile pour la société de réussir à répartir équitablement entre ses membres les bénéfices générés par les ressources naturelles. La situation est probablement plus difficile dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, à propos duquel il ressort de plusieurs études que les pays, au lieu de percevoir des recettes de leur secteur de la pêche, accordent à ce dernier des subventions ayant de sérieuses conséquences sur la durabilité des stocks de poissons. Les co-entreprises, qui peuvent être mutuellement bénéfiques si elles sont montées de façon satisfaisante, sont également fréquentes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'Afrique. De la même façon, les accords d'accès aux pêcheries doivent être conçus, mis en œuvre et gérés de façon à veiller à ce que les pêcheurs africains ne rentrent pas chez eux bredouilles-« sans poisson et sans argent ». La perte de cette richesse potentielle par les pays africains due à la conclusion d'accords d'accès aux pêcheries mal négociés avec des pays pratiquant la pêche en eaux lointaines est devenue un sujet de préoccupation pour le continent. Il y a lieu de renforcer les capacités en matière de négociation d'accords de pêche équitables et durables. Le BIRA-UA a organisé un atelier de formation interactif pour les directeurs des pêches sur les compétences en matière de négociation d'accords d'accès aux pêcheries qui soient équitables et durables et met actuellement en œuvre un programme de formation continue dans les États membres de l'Union africaine.

Comment l'Afrique veille-t-elle à ce que le secteur des la pêche et de l'aquaculture génère des richesses sans avoir besoin de bénéficier de subventions qui conduisent à la surpêche?

C. Gouvernance, équité, droits de l'homme et questions sociales

25. La gestion de la mise en valeur des ressources halieutiques selon des méthodes qui accordent une attention particulière à la durabilité des ressources renouvelables est essentielle à l'appropriation durable de ces ressources par l'Afrique, à l'amélioration des conditions de vie des parties prenantes (en particulier les petits pêcheurs et les pêcheurs artisanaux) et à la garantie des droits économiques des

ménages et des collectivités tributaires des ressources des pêcheries et de l'aquaculture. De plus, le dispositif institutionnel dans le cadre duquel ces ressources sont mises en valeur est un facteur qui permet de veiller à ce que les Africains tirent profit de ce secteur de l'économie.

1. Renforcer les instruments de gouvernance

26. Des instruments spécifiques à la pêche ont été mis au point pour promouvoir la gouvernance dans le secteur, dont le Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO, le Plan d'action FAO/UA sur la pêche illégale, non déclarée et non réglementée, et les programmes de certification du Marine Stewardship Council et de l'Alliance produits de la mer. Il ressort de plusieurs études que, dans de nombreux pays, ces instruments ne sont pas encore suffisamment intégrés aux processus nationaux d'élaboration des politiques et de prise de décision. Par conséquent, pour que l'Afrique aille de l'avant, il importe qu'elle applique ces instruments en les intégrant et les adaptant aux processus nationaux.

Comment l'Afrique peut-elle utiliser au mieux les instruments de gouvernance existants concernant le secteur de la pêche et de l'aquaculture? De quelles capacités l'Afrique a-t-elle besoin pour intégrer efficacement ces mécanismes?

2. Prévenir et gérer les conflits ayant trait aux ressources halieutiques et aquacoles

27. La marginalisation des collectivités locales et le manque de clarté en ce qui concerne le droit d'accès à la pêche et à l'aquaculture ont déjà conduit à des conflits dans ce secteur, lesquels, faute d'être résolus, ne feraient que s'aggraver avec le temps. Améliorer la participation de la collectivité à la mise en valeur des ressources halieutiques et à leur prise en main, en se souciant particulièrement des plus vulnérables et des marginalisés, aiderait à réduire les conflits. Cela permettrait aussi de promouvoir la responsabilité sur une base large aux fins d'une exploitation judicieuse des pêcheries et de l'aquaculture dans le continent. En outre, une nouvelle législation serait nécessaire, comme le serait l'ouverture de débouchés pour la pêche artisanale.

28. La politisation, la médiocrité et l'opacité de la gestion des rentes provenant des ressources naturelles, en général, et de la pêche et de l'aquaculture, en particulier, ont souvent été liées aux conflits qui secouent l'Afrique, ce qui fait dire à certains commentateurs que les ressources naturelles sont son «précieux fléau». Les conflits ont réduit la contribution des ressources naturelles au développement économique et social du continent. Ces conflits vont de pair avec une gouvernance politique et une gestion économique et des entreprises qui laissent à désirer.

Comment peut-on mettre au point des cadres juridiques, législatifs et institutionnels plus solides pour protéger les intérêts de toutes les parties prenantes, en particulier les groupes les plus vulnérables, afin de réduire les conflits liés à la pêche?

3. Mettre fin à la pêche illégale, non déclarée et non réglementée et à l'exploitation illicite des ressources halieutiques et de l'aquaculture

29. La pêche illégale, non déclarée et non réglementée a lieu dans de nombreuses zones, non seulement en haute mer mais également dans des zones économiques exclusives (ZEE) qui ne sont pas bien délimitées. Cette pêche empêche la réalisation des objectifs de gestion et de durabilité des

pêcheries. Lors des évaluations des stocks de poissons, on recourt aux données relatives aux prises déclarées et aux activités de pêche connues. Cependant, la sous-estimation des prises illégales fait qu'une partie importante des captures annuelles n'est pas prise en compte, ce qui fausse les évaluations des stocks. Qui plus est, la pêche illégale, non déclarée et non réglementée fausse le marché au détriment des pêcheurs menant des activités légales. Pour toutes ces raisons, il importe d'éliminer cette pêche, qui est connue comme étant une activité notoirement courante à l'échelle mondiale, pratiquée en particulier dans les eaux des pays en développement.

Quels politiques et mécanismes l'Afrique peut-elle mettre en place pour réduire la pêche illégale, non déclarée et non réglementée?

D. Intendance environnementale et sociale et exploitation responsable des ressources

Veiller à faire respecter davantage les normes environnementales

30. En tant que ressource renouvelable, les stocks de poissons sont sensibles aux conditions de leurs environnements biologique et écologique, lesquels subissent directement les effets des prises et des changements climatiques. De même, les changements écologiques causés par le dérèglement du climat posent également de sérieux problèmes environnementaux et de gestion des stocks de poissons. Pour atténuer les effets du développement de l'aquaculture sur l'environnement et prévenir les incidences subies par l'aquaculture du fait d'activités autres que les siennes, il faut déployer davantage d'efforts visant à améliorer l'exploitation de la ressource et recourir à une gestion environnementale appropriée. Une exploitation judicieuse des ressources halieutiques renouvelables dans un contexte de risque de changement climatique requiert la mise en place de nouvelles bases de connaissances et l'amélioration des compétences en matière de gestion de l'environnement et des ressources.

31. Étant donné que l'exploitation des ressources halieutiques et aquacoles a des effets dommageables sur l'environnement, les stocks de poissons, les terres et l'eau et réduit la capacité des stocks de se renouveler de manière optimale, compromettant ainsi les moyens de subsistance des collectivités locales, les entreprises désireuses de participer aux activités du secteur de la pêche doivent s'engager à adopter une gestion sociale et environnementale avisée en se conformant aux normes sociales et environnementales recommandées.

Quelles mesures d'incitation ou de dissuasion les pays africains peuvent mettre en place pour veiller à ce que les sociétés s'engagent à adopter une gestion avisée de l'environnement? Comment intégrer aux plans nationaux de développement l'approche de responsabilité sociale des entreprises dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture?

E. Base de savoir, capacités humaines et institutionnelles

Renforcer la capacité de transformation et le pouvoir de négociation

32. La mobilisation et la gestion des ressources halieutiques et aquacoles de façon durable et équitable en Afrique sont encore entravées par un ensemble de problèmes institutionnels enchevêtrés, dont notamment l'insuffisance des connaissances dont disposent les institutions chargées de l'élaboration des politiques sur la base de ressources et un manque de cohérence dans les domaines de la politique- économique, sociale, environnementale et technologique; l'absence quasi-totale d'une

vision à long terme du potentiel et de l'utilisation du secteur des ressources sur fond de diminution des stocks, de l'évolution rapide de l'économie alimentaire mondiale et de nouvelles menaces telles que le changement climatique; une mauvaise coordination et la nécessité d'une action collective au sein des principaux grands écosystèmes dans les différentes sous-régions de l'Afrique. Les institutions, le capital humain et les connaissances doivent faire l'objet d'améliorations à l'échelle nationale et sous-régionale en ce qui concerne les niveaux de compétence, l'appui aux institutions, la coordination des politiques et l'accès aux informations et leur disponibilité.

Comment les pays africains peuvent-ils lever ces contraintes pesant sur le développement de certains domaines, tels que la gestion économique stratégique, la recherche-développement et les capacités financières, institutionnelles et techniques?

V. UNE QUESTION INTERSECTORIELLE: L'INTÉGRATION RÉGIONALE

33. L'intégration régionale est indispensable à la gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles de l'Afrique, qui sont généralement partagées. Les mesures collectives et concertées à l'échelle régionale qui permettent aux pays africains de collaborer stratégiquement en s'exprimant d'une seule voix et en poursuivant un but commun s'imposent. En effet, l'intégration régionale peut servir à assurer la paix et la sécurité, renforcer l'intégration économique régionale et consolider le développement et la croissance économique. Comme l'attestent amplement les analyses économiques, la collaboration d'institutions supranationales peut augmenter sensiblement les gains économiques provenant des ressources halieutiques et aquacoles du continent.

34. L'Union africaine, grâce au BIRA et au NEPAD, en partenariat avec le World Wild Fund et la FAO, a entrepris l'élaboration d'un mécanisme africain de réforme du secteur de la pêche, sous les auspices duquel elle met actuellement au point des principes directeurs pour la cohérence des politiques en matière de pêche (cadre panafricain de politique en matière de pêche) et la stratégie détaillée de réforme de la pêche en Afrique. Cette initiative répond directement à l'appel lancé par la réunion de 2010 de la CMAPA en faveur de partenariats stratégiques et de la diffusion des pratiques optimales en matière de pêche à l'échelle régionale, en tant que moyen de sensibiliser à la nécessité d'adopter en Afrique une politique et des réformes diversifiées en matière de gouvernance du secteur de la pêche.

Comment les États membres africains peuvent-ils dépasser leurs certitudes faciles concernant la souveraineté et s'unir pour mieux faire entendre leur voix et renforcer leurs positions communes?

VI. CONCLUSION

35. L'importance des ressources halieutiques et aquacoles pour l'Afrique a été mise en évidence. Le fait que chaque économie dépend d'un environnement naturel et des biens et services qu'il fournit a été clairement expliqué, mettant ainsi l'accent sur la nécessité pour l'Afrique de veiller à ce que ses ressources naturelles renouvelables, telles que les stocks de poissons, soient gérées de manière durable pour en faire bénéficier la postérité. Compte tenu de ces considérations, plusieurs questions cruciales ont été retenues pour examen au prochain Forum pour le développement de l'Afrique. En répondant à ces questions, le Forum fera avancer le travail entrepris auparavant dans ce domaine et fournira le cadre intellectuel qui permettra à l'Afrique d'entreprendre l'exploitation de ses immenses ressources halieutiques et aquacoles aux fins de la croissance économique, du développement et de l'atténuation de la pauvreté.

36. Pour finir, il importe de mentionner qu'il existe des choix difficiles que l'on doit faire en ce qui concerne la réalisation des objectifs de mise en valeur du secteur de la pêche en Afrique. Par exemple, ces choix devraient être faits entre l'augmentation du volume des exportations, l'accroissement de l'approvisionnement local en poisson, l'augmentation des revenus des producteurs, et la fourniture de davantage de possibilités d'emploi dans le secteur de la pêche tout en maintenant des stocks de poissons sains, car toutes ces mesures ne pourront pas être menées à bien simultanément.